



NOS 30 ANS

Avant les « grandes vacances » et leurs chaudes transhumances estivales, j'ai le privilège de vous inviter à l'événement qui va faire de 2017 une année exceptionnelle pour votre ASSACT-SG ; une fête aussi, preuve, tout à la fois, de la jeune vitalité et de la longévité rassurante de votre association : son 30ème anniversaire !

Votre invitation personnelle est en pages 3 et 4.

Votre président serait heureux et flatté de vous retrouver le 20 septembre prochain autour de deux présidents de la Société Générale : Marc Viénot qui était Président-Directeur-Général lors de la privatisation et Lorenzo Bini Smaghi, actuel Président.

C'est le 8 Juillet 1987 qu'a été fondée notre association, simultanément à la privatisation de notre Groupe. Seule association réunissant salariés et anciens salariés, dès lors qu'ils en détiennent au moins une action ! Elle constitue la preuve tangible de votre attachement à la Société Générale, en même temps qu'un organe d'information du Groupe à tous ses collaborateurs, anciens et actuels.

A travers l'histoire de la Société Générale, votre ASSACT-SG a vécu, avec la plupart d'entre vous, quelques-uns des grands moments de son existence et, donc, de votre carrière. Ainsi, aurez-vous été associés – notamment – à contrecarrer :

- l'assaut mené par des investisseurs qui ont tenté d'en prendre le contrôle en 1989 ;
- ou encore la tentative d'OPA inamicale que nous avons repoussée en 1999.

Ce sont ces souvenirs, et aussi votre avenir, que nous évoquerons ce 20 septembre dans ce Palais de la Bourse, symbole absolu de l'actionariat français. Cependant, tout « Palais » qu'il soit, le nombre de places qui nous est dévolu est limité. Si vous souhaitez être des nôtres, autour de nos Présidents et en compagnie de nombreuses hautes personnalités de la Finance, adressez-nous très vite votre bulletin de participation ; invitation/RSVP à nous adresser avant le 15 Août et par la poste exclusivement.

En espérant le plaisir – et la fierté – de vous retrouver le 20 septembre « à la Bourse », je vous souhaite les meilleures vacances de cette année anniversaire.

Patrick Pagni

La Légion d'Honneur du Président



New-York, mardi 11 avril 2017, au siège des Services Culturels

C'est tout le Groupe Société Générale et surtout l'ASSACT SG qui s'honorent de la haute distinction que vient de recevoir Patrick Pagni promu officier de la Légion d'Honneur le 11 avril dernier. Au cours d'une cérémonie, dont l'intimité était d'autant plus émouvante, c'est l'ambassadeur de France à Washington, Gérard Arau qui l'a remise à notre Président, au siège des Services Culturels de France à New-York, en présence du député de la circonscription, Frédéric Lefebvre.

Cette haute distinction a valu à notre président d'innombrables marques de félicitation venues de toute la France, d'Europe et des Etats-Unis. Des compliments bien mérités, auxquels nous joignons les nôtres les plus cordiaux ; certains, aussi, que tous nos adhérents s'y associent chaleureusement.

LE MOT DU TRÉSORIER

A l'occasion de son rapport financier lors de l'Assemblée Générale du 17 mai dernier, le Trésorier a rappelé la bonne santé financière de l'association.

En effet, celle-ci disposait en fin d'année 2016 de 148 k€ de ressources disponibles, dont 70 k€ immédiatement mobilisables.

Par ailleurs, les revenus financiers de l'année (2,5 k€) ont pratiquement couvert les dépenses courantes (3 k€).

Cette situation a permis de suspendre les cotisations en 2017. Celles-ci reprendront en 2018 au niveau antérieur (soit 15 € annuels).

Rappel : des conditions particulières sont consenties aux collaborateurs du Groupe par nos amis d'ALD Automotive. Voir le site www.ald-occasions.fr Contacts téléphoniques Chilly Mazarin (01.69.74.27.77) et Décines (04.37.51.10.60).



6,60 %

Le 17 mars dernier, LE REVENU publiait une spectaculaire rétrospective des « Services Actionnaires » : recensement des 60 plus grandes sociétés du Marché.

Notations particulièrement flatteuses pour la Société Générale :

- 3 « cœurs » (note maximale) pour l'avis du "REVENU"
- +10% pour la hausse du dividende
- 6 réunions par an du Comité Consultatif
- 5 lettres par an aux actionnaires
- et surtout l'un des plus hauts scores en matière d'actionnariat salarié : alors que, toutes sociétés confondues, la moyenne de détention se situe vers les 3,3%, les salariés de notre Maison en possèdent 6,6% !

Évidemment, l'ASSACT-SG incite à faire mieux encore. Mais ce n'est pas mal, quand même !



AUTRE ANNIVERSAIRE : en mars 1997, privatisée depuis 10 ans, la Société Générale rachetait le Crédit du Nord à Paribas.

L'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Outil de cohésion sociale

« Le succès d'une entreprise, c'est l'alchimie réussie entre le client, le salarié et l'actionnaire. Le client peut être actionnaire, le salarié est souvent client, l'actionnaire salarié est une réalité nouvelle »

On est en droit de s'interroger sur l'actualité d'un tel aphorisme. Qui a bien pu le proférer ? Un cadeau à tout adhérent ASSACT SG qui nous le dira, ainsi que son contexte (e-mail à : assact.sg@socgen.com).

« Réalité nouvelle » n'est effectivement plus d'actualité. Mais alors plus du tout ! Même s'il pouvait encore s'avérer judicieux en mars 2000 ; c'était il y plus de 17 ans !

Depuis, la multiplication est exponentielle des entreprises ayant ouvert leur capital à leurs salariés. Et, qui plus est, en l'optimisant avec des conditions d'acquisition privilégiées. C'est que les sociétés, et jusqu'aux moins grandes PME, ont bien compris le potentiel de motivation, d'attachement et d'enthousiasme inhérent à l'actionnariat salarié.

De leur côté, les salariés ressentent bien, eux, la fierté qu'apporte la possession d'une partie de leur entreprise. Être simultanément générateur et bénéficiaire des profits constitue, de toute évidence, une satisfaction profonde. Et qu'elle soit aussi financière est bien respectable. Savoir aussi, qu'en cas de période moins faste amène à partager les aléas de quelque difficulté n'en est pas moins source de conviction d'une certaine responsabilité.

Certes, l'épargne salariale, l'intéressement, la participation contractuelle, les versements de retraite et abondements éventuels constituent bien des motifs de fidélisation. Mais ils ne sont pas le fruit d'une décision individuelle ; même si l'importance de ces avantages est inhérente à de « grosses » sociétés auxquelles l'appartenance est valorisante.

C'est pourquoi le principe même de l'actionnariat est incontestablement un « outil » de cohésion sociale, en même temps qu'un vecteur de communication, à travers cette connaissance intime de toute société qu'est son action. Voilà pourquoi le principe même de l'actionnariat salarié ne doit pas être confondu avec l'action sociale au sein de l'entreprise. Son domaine de compétence est général, tous salariés confondus. Alors que l'actionnariat ne peut être que strictement individuel. Et les profits du dividende, exclusivement personnels.

23 MAI

A.G. 2017

Séverin Cabannes a présenté les comptes de l'exercice et a souligné les points suivants :

- Le coefficient d'exploitation s'établit désormais à 65,6% alors qu'il était supérieur à 67% au cours des 3 exercices antérieurs.
- Les crédits, en hausse de 4% à 373 millions restent largement couverts par 397 milliards de dépôts (+10%)
- Le coût du risque continue de s'améliorer
- Le bénéfice net par action ressort à 4,55 euros contre 3,94 euros en 2015 pour un actif net tangible de 57,8 euros (55,9 euros en 2015)
- Le dividende sera de 2,20 euros, en hausse de 10% par rapport à 2015. Ceux d'entre nous qui étaient actionnaires au début de la décennie se rappelleront qu'aucun dividende n'avait été servi au titre de l'exercice 2011, celui de 2012 n'était que de 45 centimes, et ceux de 2013 et 2014 étaient de respectivement 1 et 1,20 euro.

Le redressement de la Société Générale est patent, ce qui a amené Frédéric Oudea à faire les remarques suivantes :

Depuis 2008 et le début de la crise financière mondiale, il distingue trois étapes :

- 1) **La gestion** de la crise, de 2008 à 2012, où les directions des grandes banques ont du jouer les pompiers sur des problèmes tels que la faillite de Lehman Brothers ou la crise de l'euro.
- 2) **La remédiation**, de 2012 à 2017, avec la recherche de ratios financiers plus solides, la baisse du coût du risque (il est pour nous à un plus bas historique), et la purge des litiges liés à des situations antérieures à la crise. Cette phase est en voie

d'achèvement.

3) **La différenciation**, à partir de 2018. Il s'agit maintenant de faire la différence par rapport aux autres grandes banques qui ont tendance aujourd'hui à toutes se ressembler. Sur le plan macroéconomique, l'environnement est raisonnablement porteur, avec une croissance plus importante aux Etats-Unis que dans la zone euro. Ceci sur fond de sortie des politiques monétaires accommodantes qui ont pesé sur nos activités de banque de détail et dans un contexte réglementaire en voie de stabilisation.

Il y a trois enjeux collectifs auxquels nous allons contribuer :

A. La trajectoire de la zone euro.

Au fur et à mesure que s'estompent les échéances électorales, le projet d'intégration européenne et de finalisation de l'union bancaire progressera, lentement mais sûrement. Nos métiers sont déjà au cœur de ce processus (activités de marchés, gestion d'actifs, ALD). De plus, nous avons beaucoup investi dans les pays frontaliers de la zone euro, en Europe centrale, et orientale, en Russie, mais surtout en Afrique. Sur ce continent, à la démographie très dynamique, nous avons un rôle d'autant plus important à jouer que nous y sommes solidement implantés (no1 en Côte d'Ivoire, no2 au Sénégal et au Cameroun) et de très longue date.

B. Le changement profond des attentes des clients et la transformation digitale.

C'est le plus important enjeu opérationnel de notre groupe. La fréquentation en agence est en baisse constante, il nous faut livrer les réponses digitales aux attentes de nos clients et conserver notre avance technologique. Cela passe par 3 marques :

- La **Société Générale**, marque nationale et multicanal

- Le **Crédit du Nord**, marque régionale et multicanal

- **Boursorama**, banque en ligne, sans agence, avec déjà 1 million de clients et un doublement attendu en 2020.

C. De nouvelles exigences en matière de responsabilité, sociétale et environnementale.

Cela passe, par exemple, par l'arrêt de tout financement de projet carbone et par nos engagements sociétaux à travers la Fondation SG qui, depuis 10 ans, aide à l'insertion professionnelle de jeunes en difficulté.

Pour répondre à ces enjeux, un nouveau plan stratégique est en cours d'élaboration qui nous sera présenté le 28 novembre prochain. Une nouvelle organisation et de nouvelles manières de travailler, plus agiles, au plus près des clients, renforçant les synergies et libérant l'innovation seront mises en place au 1er janvier 2018.

A l'issue de cette présentation, votre président est intervenu pour poser 2 questions :

- La première, sur l'irruption des sociétés du GAFA (Google, Amazon, Facebook, Apple) dans le marché des moyens de paiement, sans que leur présence ne soit ni réglementée ni contrainte par une contribution aux coûts de structure.

- La seconde concerne l'inquiétude à voir les Etats-Unis alléger les contraintes réglementaires sur les banques alors que l'Union Européenne semble adopter une démarche opposée. Il y a là une distorsion de concurrence potentielle sur toute l'activité liée au service de nos entreprises.

NOS 30 ANS

INVITATION

Le Président Patrick Pagni et les administrateurs de l'ASSACT Société Générale seraient flattés de vous retrouver autour des Présidents Marc Viénot et Lorenzo Bini Smaghi le 20 septembre 2017 à 18 h 30 au Palais Brongniart - Place de la Bourse à Paris

RSVP : réponse impérative **avant le 15 août 2017**, date de rigueur, par courrier postal exclusivement adressé à ASSACT / Société Générale / Immeuble Rome / 75886 Paris Cedex 18

Madame / Monsieur (NOM et Prénom) _____
Adresse personnelle / professionnelle _____

Salarié / Ancien salarié
Téléphone et e-mail : _____

souhaite recevoir un carton d'invitation

C'est un certain Ministre de l'Économie qui le disait...

Aucune flagornerie de notre part dans la reprise de la préface du Guide FAS de l'Épargne à la rédaction duquel participe depuis une dizaine d'années notre collègue Serge Blanc, secrétaire général de l'ASSACT SG. L'édition 2017-2018 est d'ailleurs en cours d'écriture. Pour la petite histoire, nous avons été reçus à Bercy pour évoquer les grandes lignes de ce qui pourrait être une politique volontariste en matière d'actionnariat salarié. Gageons que l'accession récente de ce Ministre à une encore plus haute fonction ne l'aura pas fait changer d'avis. L'avenir nous le dira.

« Le seul point commun à toutes les entreprises qui connaissent la réussite, quelle que soit leur taille et sans distinction du secteur d'activité dans lequel elles évoluent, c'est la qualité et l'engagement de leurs salariés. La sagesse d'un Jean BODIN, lorsqu'il écrivait qu'« il n'y a de richesses que d'hommes », n'a pas pris une ride.

C'est la raison pour laquelle les mécanismes qui permettent aux entreprises d'associer étroitement leurs salariés à leur développement sont à la fois des outils de justice sociale et d'efficacité économique.

De justice sociale, car les salariés partagent systématiquement les difficultés que l'entreprise qui les emploie peut être amenée à rencontrer. Il est donc légitime qu'ils profitent également de ses succès.

D'efficacité économique, car tout ce qui renforce l'engagement des salariés améliore en retour la compétitivité des entreprises, leur image, leur capacité à croître et à se développer.

Les mécanismes d'épargne salariale et d'actionnariat salarié sont donc des outils économiques essentiels. C'est bien pour cela que la loi pour l'activité, la croissance et l'égalité des

chances économiques les renforce et les étend.

Détenue aujourd'hui par 3,5 millions d'épargnants, l'épargne salariale constitue, par son ampleur, une singularité et une réussite française. Toutefois, les dispositifs qui l'organisent actuellement s'avèrent peu lisibles pour les partenaires sociaux, les salariés et les employeurs. L'actionnariat salarié souffre de la même complexité réglementaire et fiscale.

Cette situation génère des inégalités entre les salariés des petites entreprises et ceux des grands groupes : ainsi, seuls 10 % des salariés des TPE profitent d'un dispositif d'épargne salariale contre 80 % des salariés des grandes entreprises. (...)

Un cadre légal et réglementaire réformé et des outils clairement expliqués : tout est dorénavant prêt pour que toutes les entreprises de notre pays associent plus étroitement encore leurs salariés à leur développement. Il ne faut pas s'y tromper : c'est un des leviers du retour d'une croissance soutenue et durable. »

Le texte complet de la préface, ainsi que l'intégralité du Guide FAS sont consultable gratuitement sur :

http://www.fas.asso.fr/guide_epargne/index.html#4



NOS 30 ANS

30 ans ... à quelques jours près. C'était un 8 juillet. Le Premier ministre Édouard Balladur annonçait la privatisation de la Société Générale. Le président en était alors Marc Viénot. Quasi simultanément était créée l'Association des salariés et anciens salariés actionnaires de la Société Générale. Il eût été impardonnable que votre ASSACT ne vous associe pas à ce double anniversaire. Le programme détaillé de cette soirée sera adressé à tout adhérent qui nous aura confirmé son souhait d'y participer en personne (cf. page 3). Cependant, les impératifs d'accueil et de sécurité de Palais Brongniart nous obligent à arrêter très en amont du 20 septembre la liste des participants. C'est pourquoi nous vous demandons une réponse **par voie postale avant le 15 août, exclusivement**. Toute confirmation nous parvenant après cette date ne pourrait être retenue. Ne tardez donc pas à nous dire votre intention d'honorer nos présidents de votre présence.